

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 096.2016
Vote : A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

096.2016 : Création d'un poste de chargé de mission économie - attaché ou rédacteur - permanent - à temps plein.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006 fixant les durées de carrière du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Envoyé en préfecture le 08/07/2016
Reçu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160705-D_CC_096_2016-DE

Vu le décret n° 2006-1461 du 28 novembre 2006 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 fixant les durées de carrière du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant le régime indemnitaire en vigueur à la communauté de communes,

Considérant les besoins du service,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De créer un poste permanent de chargé de mission économie, attaché territorial ou rédacteur territorial avec expérience,**
- **De fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35è (temps plein),**
- **de demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget,**
- **D'autoriser le président à procéder à la déclaration de vacance du poste et aux formalités de publication de l'offre,**
- **De fixer la rémunération de cet agent conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante (catégorie A ou B),**
- **d'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

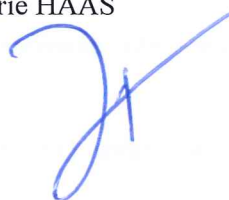
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :